

Nationalisme et régionalisme au Canada

Jean-Marie Roy

Volume 24, numéro 61, 1980

La problématique géopolitique du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021462ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021462ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, J.-M. (1980). Nationalisme et régionalisme au Canada. *Cahiers de géographie du Québec*, 24(61), 109–121. <https://doi.org/10.7202/021462ar>

Résumé de l'article

Le fonctionnement de tout État est caractérisé par un équilibre plus ou moins stable entre des forces centrifuges et des forces centripètes. Ces forces se résument pour ainsi dire dans le nationalisme et le régionalisme. L'État canadien, né en 1867, n'a pas su assumer le nationalisme canadien-français et le nationalisme canadien-anglais dans un nationalisme supérieur, le nationalisme canadien. Il en est résulté un choc entre ces deux nationalismes, qui a eu pour effet de transformer le nationalisme canadien-français en un nationalisme québécois, qui réclame aujourd'hui la souveraineté politique complète du Québec. À cette première force centrifuge, s'ajoute celle des régionalismes. L'histoire, la géographie, l'économie favorisaient l'éclosion de régionalismes marqués au Canada. L'évolution politique, tant du côté fédéral que provincial, les a durcis en oppositions presque irréductibles. Ces deux forces combinées menacent l'existence d'un pays qui, par beaucoup d'autres aspects, est une réussite géographique.

NATIONALISME ET RÉGIONALISME DANS LA CRISE CANADIENNE : ESSAI D'INTERPRÉTATION GÉOGRAPHIQUE

par

Jean-Marie ROY

*Département de géographie
Université de Sherbrooke, Sherbrooke J1K 2R1*

RÉSUMÉ

Le fonctionnement de tout État est caractérisé par un équilibre plus ou moins stable entre des forces centrifuges et des forces centripètes. Ces forces se résument pour ainsi dire dans le nationalisme et le régionalisme. L'État canadien, né en 1867, n'a pas su assumer le nationalisme canadien-français et le nationalisme canadien-anglais dans un nationalisme supérieur, le nationalisme canadien. Il en est résulté un choc entre ces deux nationalismes, qui a eu pour effet de transformer le nationalisme canadien-français en un nationalisme québécois, qui réclame aujourd'hui la souveraineté politique complète du Québec. À cette première force centrifuge, s'ajoute celle des régionalismes. L'histoire, la géographie, l'économie favorisaient l'éclosion de régionalismes marqués au Canada. L'évolution politique, tant du côté fédéral que provincial, les a durcis en oppositions presque irréductibles. Ces deux forces combinées menacent l'existence d'un pays qui, par beaucoup d'autres aspects, est une réussite géographique.

MOTS-CLÉS : État, nationalisme, régionalisme, Canada, Québec

ABSTRACT

Jean-Marie ROY: Nationalism and Regionalism in the Canadian Crisis. A Geographical Interpretation

The functioning of any state depends upon a more or less stable equilibrium between centrifugal and centripetal forces. Nationalism and regionalism, in a certain way, summarize those forces. The Canadian state, born in 1867, has not succeeded in subsuming French Canadian and Anglo Canadian nationalisms into a superior Canadian nationalism. Hence, a struggle between these two nationalisms, the effect of which was to turn French Canadian nationalism into a "québécois" nationalism, which seeks complete political sovereignty of Québec. This first centrifugal force has been reinforced by that of regionalism. History, geography and economy made for strong regional diversities in Canada. The political behavior of both the federal and provincial governments exacerbated them almost to a breaking point. These two combined forces imperil the very existence of a country which, from several other standpoints, has been a geographical success.

KEY WORDS: State, nationalism, regionalism, Canada, Quebec

*
* *

Les géographes sont restés dans l'ensemble plutôt discrets sur la crise actuelle de l'État canadien. C'est un peu pour rompre le silence que nous allons ici aborder ce problème, qui n'est pas, d'abord et avant tout, géographique, mais où la géographie joue quand même un rôle considérable.

L'État, portion de territoire et fragment d'humanité, comme le définissait Ratzel, intègre des individus et des collectivités humaines de toutes sortes d'une part, et des régions de l'autre. Ce processus d'intégration n'est pas facile et le résultat demeure toujours un équilibre plus ou moins stable. L'histoire nous apprend que la vie des États est une lutte perpétuelle entre les forces de désagrégation et les forces d'unification, entre ce que Richard Hartshorn a appelé les forces centrifuges et les forces centripètes, qu'elles soient internes ou externes. L'État canadien ne fait pas exception, d'autant moins qu'il n'a pas connu de longs siècles de vie commune, qui cimentent le sentiment d'unité et fortifient l'allégeance à la patrie. On peut même dire que, de tous les États occidentaux, le Canada est probablement celui qui fait face aux plus formidables défis concernant son unité et son existence même.

Nous nous proposons d'étudier deux des forces qui menacent l'unité canadienne : le nationalisme et le régionalisme, celles-là même que les membres de la Commission de l'Unité canadienne ont identifiées sous les termes de dualité ethnique et de régionalisme.

LE NATIONALISME

L'État et la nation sont deux concepts différents, mais très près l'un de l'autre, si bien qu'on les confond facilement. L'État est d'abord un concept juridique et politique; la nation est un concept sociologique. Elle est une communauté humaine qui a développé, au cours des années, une identité propre, a pris conscience de cette identité et de son vouloir-vivre collectif et entend préserver l'un et l'autre. Comme les deux réalités se retrouvent dans le même territoire, se pose souvent à leur sujet un problème de coexistence. Celui-ci se complique lorsque l'État ne coïncide pas avec la nation, soit que cette dernière soit répartie sur plusieurs États, soit, comme c'est le cas du Canada, que deux nations cohabitent à l'intérieur du même État. Dans ce dernier cas, il se développe presque nécessairement une tension entre l'État, qui tend à uniformiser les groupes constituants et à créer sa propre nationalité, qui lui soit coextensive, et les nations constituantes, qui mettent surtout l'accent sur la survivance et l'épanouissement de leurs valeurs spécifiques.

Certains contestent l'existence de deux nations au Canada. Il semble qu'il n'y ait là qu'une querelle de mots. De toute façon, ce qui est incontesté, c'est la présence de deux groupes ethniques majeurs bien distincts. Quant à savoir si ces deux ethnies avaient tous les attributs sociologiques d'une nation à la naissance du Canada actuel, on pourrait ergoter longtemps. Pour notre part, il semble que le groupe canadien-français possédait les attributs principaux d'une nation et ce, dès la Conquête de 1760. Quant au groupe anglo-canadien de 1867, on peut se demander s'il avait pris conscience de son identité propre, c'est-à-dire différente de l'identité britannique.

L'existence de ces deux ethnies, de ces deux nations au moins en puissance, est le résultat de l'histoire. Le Canada, comme tous les pays neufs, constitue une projection de l'Europe hors de son continent. Dès le début, on voit les puissances française et britannique se disputer certaines portions du territoire, qui deviendra celui de l'État canadien. Si l'on excepte les prétentions britanniques sur Terre-Neuve et la région de la baie d'Hudson, l'espace devenu le Canada a d'abord été en partie territoire colonial français. Les immigrants venus en Acadie et en Nouvelle-France y ont apporté leur foi catholique et leur

civilisation française. Au contact du nouveau pays, ils ont adapté de vieilles institutions comme le système seigneurial. La famille et la paroisse y ont également acquis une force insoupçonnée. Ce nouveau pays, les colons l'ont marqué de leur empreinte par un mode de peuplement original : le rang. Enfin, 150 ans de lutte contre la forêt, les autochtones et les Britanniques ont créé une solidarité très marquée à l'intérieur du groupe. Si bien que, vers la fin du Régime français, la géographie et l'histoire avaient fait des Français du Canada une communauté humaine assez différente des Français de la métropole.

Le sort politique de ce groupe est lié à l'issue de la guerre que se livrent la France et la Grande-Bretagne pour la suprématie en Europe et outre-mer. En conséquence, des fissures apparaissent bientôt dans l'Empire français d'Amérique. En 1713, c'est l'Acadie et Terre-Neuve qui passent sous juridiction britannique; en 1755, la forteresse de Louisbourg tombe et, enfin, en 1760 la Nouvelle-France est vaincue. Le traité de Paris de 1763, qui entérine ces événements, signifie, à toutes fins pratiques, la fin de cet Empire. Pour les Canadiens et leur territoire, c'est l'intégration à l'espace géopolitique britannique, où les sentiments anti-français et anti-catholiques sont extrêmement virulents. Mais ils sont assez enracinés dans le pays laurentien pour accepter ce changement d'allégeance et toutes ses conséquences plutôt que de rentrer en France.

Le contact des deux ethnies en Acadie s'était résolu par l'éviction des Acadiens français : le Grand Dérangement. Sur les rives du Saint-Laurent, la population est trop nombreuse pour que l'on puisse songer à une solution pareille. Mais la Proclamation royale de 1763 ouvre, pour ainsi dire, la politique de l'assimilation. Les Canadiens résistent et leur obstination, ajoutée aux troubles qui apparaissent dans les colonies britanniques du Sud, leur vaut en 1774 l'Acte de Québec avec la reconnaissance officielle du fait français et catholique dans la province. En même temps, l'Acte de 1774 retourne au Québec une bonne partie des territoires de la Nouvelle-France, la région des Grands Lacs et l'Ohio.

Mais la situation géopolitique de l'Amérique du Nord est très mouvante en cette fin du 18^e siècle. La guerre de l'Indépendance américaine et le traité de Paris de 1783 entraînent non seulement la création des États-Unis d'Amérique mais aussi une invasion de loyalistes en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, dans les Cantons de l'Est du Québec et dans les régions du haut Saint-Laurent et des Grands Lacs. Comme résultat de ce mouvement, le territoire national des Canadiens français se contracte de nouveau à la vallée du Saint-Laurent et à celle du Richelieu. Les Maritimes leur sont à peu près fermées, sauf pour le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, où les Acadiens déportés se sont établis solidement. Le haut Saint-Laurent et la région des Grands Lacs se ferment à leur tour.

Cette nouvelle situation se traduit dans l'Acte constitutionnel de 1791, qui divise la province de Québec en deux colonies : le Bas-Canada français et catholique, le Haut-Canada britannique et protestant. Cet Acte marque à la fois un progrès et un recul pour les Canadiens français. Progrès, en ce sens qu'il réaffirme le fait français et catholique et va même plus loin en reconnaissant un territoire français, premier fondement d'un État français en Amérique depuis la Conquête. Recul, comme nous venons de le voir, en ce que les régions à l'ouest de la rivière des Outaouais seront à peu près fermées au peuplement francophone, qui se sentira bientôt à l'étroit dans ses seigneuries et devra ou essaimer dans les Appalaches et les Laurentides ou s'exiler aux États-Unis.

L'Acte de 1791, qui prévoit l'autonomie interne des deux Canadas, inaugure un demi-siècle de luttes pour la conquête de cette autonomie. Dans le Bas-Canada, ces dernières débouchent malheureusement sur les troubles de 1837-38, et en guise de représailles, la métropole britannique revient à la politique de l'assimilation avec l'Acte d'Union

de 1840. Mais nouvel échec et, dans les faits, on doit reconnaître une sorte de fédéralisme à l'intérieur de l'Union. Entre-temps, la conquête du sol par les habitants québécois et la forte natalité de leurs familles accentuent la prépondérance canadienne-française dans tout le Bas-Canada, prépondérance qui, un temps, avait pu paraître menacée par l'immigration loyaliste et britannique.

Il fallait rappeler ces dates et ces événements pour montrer combien le groupe canadien-français était conscient de son entité distincte ainsi que pour établir les lointains fondements constitutionnels de ses droits. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à l'occasion des pourparlers sur la fusion des colonies de l'Amérique du Nord britannique, les Canadiens français optent pour un État fédéral plutôt qu'un État unitaire.

L'Acte de 1867, malgré quelques imprécisions, semblait devoir être un nouveau point de départ dans les relations entre les deux principales ethnies du Canada. En particulier, il accordait au Québec un État partiellement souverain, où la majorité francophone pourrait légiférer dans les sphères touchant à sa vie interne. Au niveau fédéral, les institutions devaient être bilingues. Pour les provinces autres que le Québec, le texte était moins précis mais, si on le complète par les déclarations des Pères de la Confédération, il ne fait pas de doute qu'on y envisageait le respect des droits des deux groupes ethniques. En somme, l'Acte de 1867 donnait les moyens de créer un État bilingue, bi-culturel et bi-ethnique, où les droits des deux groupes fondateurs seraient sur un pied d'égalité. Il y avait donc là les conditions nécessaires à la collaboration des deux ethnies pour la création d'un État vraiment uni.

En fait, il n'en fut pas ainsi et pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, à cause de la léthargie des hommes politiques canadiens-français qui, contrairement à leurs prédécesseurs, crurent que la vie de leur groupe était définitivement assurée par la nouvelle Constitution et, de ce fait, relâchèrent leur vigilance et entrèrent dans les grands partis nationaux au lieu de former un parti canadien-français, sacrifiant bien souvent les droits de leurs compatriotes à la discipline de parti. Ensuite, en raison de l'attitude du Canada anglais. Ce n'est pas le lieu de relever ici toutes les vexations et les mesquineries dont les Canadiens français furent l'objet de la part des provinces anglophones et même au niveau fédéral, où pourtant leurs droits étaient expressément garantis par la Constitution.

Il y a aussi une autre raison très importante. La Confédération était l'union d'anciennes colonies britanniques mais, dans l'esprit de ses promoteurs, notamment des Ontariens, elle était davantage le point de départ d'un immense pays allant de l'Atlantique au Pacifique. Quelle magnifique occasion de permettre aux deux groupes ethniques d'unir leurs efforts pour peupler et mettre en valeur ces immenses territoires et ainsi renforcer le caractère bi-ethnique, bi-culturel et bilingue du pays ! Or, dans cette oeuvre grandiose du peuplement, de la mise en valeur et de l'intégration de ces nouveaux espaces, le groupe anglo-canadien s'est considéré comme le seul promoteur et le seul agent. Le Canada de l'Ouest s'est fait sans les Canadiens français, sinon contre eux. Le traitement réservé aux Métis et l'exécution de Louis Riel furent perçus par eux comme le symbole de l'ostracisme, dont ils étaient victimes dans ces nouvelles régions. Le peuplement de l'Ouest se faisait non seulement sans les Canadiens français, mais il entraînait une rupture d'équilibre dans la Confédération et affaiblissait dangereusement le poids du groupe français, notamment du Québec. Alors que la province faisait 32,3% de la population canadienne en 1871, elle ne comptait plus que pour 27,9% en 1971 et 27.1% en 1976.

D'autres facteurs ont pesé sur l'évolution du nationalisme canadien-français, en particulier chez les Québécois francophones. C'est d'abord le fait que les groupes canadiens-français dans les provinces anglophones s'assimilaient progressivement au groupe

anglo-canadien. C'est aussi la prise de conscience du fait qu'au Québec même, les allo-gènes avaient tendance à s'intégrer au groupe minoritaire anglophone. C'est, enfin, la chute de la natalité chez les francophones du Québec.

Tous ces facteurs expliquent l'évolution du nationalisme canadien-français et ses caractères actuels. Pour le constater, on n'a qu'à considérer l'attitude de quelques chefs de file. Honoré Mercier se fait avant tout l'avocat d'un Québec fort et de plus en plus autonome, sans mettre en cause le lien fédératif. Quelques années plus tard, Henri Bourassa prône un pan-canadianisme, où les deux groupes ethniques pourraient s'épanouir à égalité de chances. Lionel Groulx prêche d'abord un nationalisme, qui s'adresse à tous les descendants du rameau français en Amérique, puis, avec les années, ses préoccupations se tournent de plus en plus vers le Québec. Il dirige même en 1922 une enquête pour *l'Action française*, qui porte sur l'avenir politique de la province. Devant l'affaiblissement de l'Empire britannique après la Première Guerre mondiale, la montée de la puissance américaine et les dangers que pose le peuplement de l'Ouest, on préconise alors la préparation d'un État français au cas où le Canada se disloquerait. Les promoteurs de la Révolution tranquille demandent de plus en plus de compétences pour le Québec et s'arrêtent très peu en deçà de la souveraineté politique. Ce pas que les leaders politiques des années 1960 ne franchissent pas, des mouvements, ne groupant au début qu'une poignée de militants, le franchissent et préconisent, les uns par la violence, les autres par des moyens démocratiques, l'indépendance du Québec. Puis, après une période assez trouble, un mouvement souverainiste naît sous l'impulsion de René Lévesque, celui de la souveraineté-association, qui devient un parti politique et prend le pouvoir le 15 novembre 1976.

Cette évolution explique aussi les caractères actuels du nationalisme canadien-français. Ce qui distingue celui d'aujourd'hui de celui d'hier, du moins au Québec, c'est que de canadien-français, il soit devenu québécois. Et en même temps, il est devenu un nationalisme politique. Pour les uns : le Parti Québécois et ses adhérents, la preuve est faite que les Canadiens français ne peuvent rien attendre qui vaille des structures fédérales actuelles. Dans ces conditions, le seul État qui puisse répondre à leurs aspirations, c'est celui où ils sont majoritaires : le Québec. De là, leur volonté de faire du Québec un État pleinement souverain, support indispensable à l'identité culturelle du groupe. Les autres nationalistes, tout en retenant le lien fédératif, ils s'accordent pour demander un fédéralisme rénové avec un partage des sphères de compétence, qui donnerait plus d'autonomie aux provinces et, tout particulièrement, au Québec. Ce nationalisme est en outre économique et tout le monde est d'accord pour que le groupe francophone prenne en main la maîtrise de sa vie économique comme soutien nécessaire au rayonnement de sa culture. Tout naturellement, il est aussi culturel, je dirais plutôt linguistique que culturel, car, à part la langue et une certaine façon de penser qu'elle matérialise, la culture traditionnelle est disparue et celle d'aujourd'hui se cherche au milieu d'éléments hétérogènes, qui viennent, côté matériel, des États-Unis et, côté intellectuel, des quatre coins de l'horizon idéologique.

Le nationalisme canadien-français, du moins sous la forme québécoise que lui donne le Parti Québécois, menace de façon imminente l'existence du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui et constitue la force centrifuge la plus active dans une désagrégation éventuelle de l'État canadien. Nous croyons qu'à aucune époque de son histoire, une menace aussi grave n'ait pesé sur le pays.

Le groupe canadien-français ne s'est pas développé en vase clos; il a évolué en cohabitation avec le groupe anglo-canadien. On peut alors se demander quelle a été l'attitude de ce dernier vis-à-vis de l'État canadien ? quelle a été la prise de conscience de

son identité propre ? quel a été le sens de son appartenance canadienne ? Il est difficile de répondre avec certitude à ces questions. Il faut s'en remettre à l'attitude des leaders anglo-canadiens et à celle du peuple à certaines occasions (guerres étrangères). À partir de ces données assez limitées, il nous semble que le sentiment national anglo-canadien ait longtemps été hésitant sur sa propre nature. Ce sentiment nous semble formé de composantes plus ou moins ambiguës, qui en ont fait parfois une sorte de réplique coloniale du sentiment national britannique et qui, par d'autres aspects, le rapprochent dangereusement du pan-américanisme.

Il y a, semble-t-il, plusieurs raisons à ce phénomène. Tout d'abord, nous pouvons invoquer la composition même du Canada anglais. Le premier groupe important à coloniser le pays fut le groupe loyaliste, pour qui la suprême valeur politique était l'attachement à la Couronne britannique. Les immigrants des Îles Britanniques qui vinrent par la suite, bien qu'en bonne partie désireux de prendre en main leur gouvernement interne, semblent avoir respecté cette tradition. En revanche, les immigrants non britanniques, qui s'établirent au Canada encore plus tard, paraissent dans l'ensemble avoir été moins sensibles à ce sentiment d'allégeance britannique, mais ils n'ont peut-être pas non plus développé un fort sentiment d'appartenance au Canada, beaucoup se considérant tout simplement comme des Nord-Américains.

Un deuxième facteur, qui semble avoir joué dans la faiblesse du sentiment national anglo-canadien, réside dans les circonstances mêmes de la création de l'État canadien. Le Canada de 1867 n'est pas né de la volonté bien arrêtée d'un peuple de se donner un organisme politique bien à lui, un État. Il est issu du besoin, plus ou moins ressenti suivant les régions, de se prémunir contre l'expansionnisme des États-Unis. Ce danger était surtout pressenti par les dirigeants politiques du Haut-Canada. Il est vrai qu'une menace extérieure a souvent, au cours de l'histoire, favorisé l'intégration de différents territoires et de diverses populations dans un seul État. Mais faut-il encore que la menace soit perçue par tous et qu'il y ait au moins un désir latent des gens de vivre ensemble et d'accorder une pleine et loyale allégeance au nouvel État. Autrement, l'unité reste difficile à réaliser et encore plus à maintenir. Or, on sait les réticences des Maritimes à se joindre à la fédération canadienne. Sans parler du Québec, le Manitoba et la Colombie n'ont pas non plus montré tellement d'enthousiasme, et il en fut de même plus récemment de Terre-Neuve. Un facteur extérieur a aussi poussé les colonies britanniques à se fédérer : c'est la volonté de la métropole de se décharger d'un certain nombre d'obligations à leur endroit.

Enfin, le Canada de 1867 n'est pas, contrairement aux 13 colonies américaines, un pays qui accède à la souveraineté complète. Il reste encore un pays colonial, dont le statut dans l'Empire britannique reste assez flou. De là, les tergiversations des hommes politiques de la métropole et du Canada, et parfois même de la population anglo-canadienne. En retenant les affaires extérieures et la défense, Londres ne voyait probablement dans le Canada qu'une pièce sur l'immense échiquier géopolitique impérial. De leur côté, les leaders anglo-canadiens et même canadiens-français ont montré beaucoup d'hésitation sur le statut international de leur pays de même que sur sa place et ses attributs dans l'Empire. Les uns demandaient une participation aux décisions concernant la politique extérieure et la défense de l'Empire; les autres faisaient plus volontiers confiance à la métropole. Dans les faits, les hommes politiques anglo-canadiens, quelles qu'aient été leurs convictions intimes, se sont presque automatiquement rangés du côté de la Grande-Bretagne lors des grands conflits : guerre des Boers, Première et Seconde Guerres mondiales. C'est contre cette politique d'acquiescement presque inconditionnel du Canada envers la métropole qu'Henri Bourassa s'est élevé avec tant de vigueur, se faisant ainsi le porte-parole de la grande majorité des siens.

Du point de vue économique, on retrouve chez les Anglo-Canadiens, et même chez une partie des Canadiens français, les mêmes hésitations concernant la maîtrise de la vie économique. Évidemment, à partir de 1879, le pays a adopté une politique dite nationale, mais cette dernière visait plus à protéger les industries naissantes qu'à assurer aux Canadiens la maîtrise de leur économie. Les investissements britanniques dans les canaux puis les chemins de fer sous l'Union se prolongèrent, après la Confédération, dans l'exploitation des matières premières et dans certains secteurs industriels. On vit même, à la fin du siècle, les Américains entrer dans l'exploitation de nos ressources et dans certains secteurs manufacturiers. Après la Première Guerre mondiale, et davantage après la Seconde, les capitaux américains prirent vraiment la relève des capitaux britanniques et nos hommes politiques, consciemment ou non, adhérèrent au continentalisme nord-américain.

De l'économie, ce continentalisme passa facilement aux domaines politique, militaire et même culturel. Il n'y a pas à s'étonner car, si le Canada s'est constitué en partie contre les États-Unis, il s'est fait aussi à leur image. Il a fait sien le grand rêve américain d'un pays allant de l'Atlantique au Pacifique. Les États-Unis étaient à ses portes le symbole de la réussite et celle-ci impressionnait fort les Canadiens, surtout les Anglo-Canadiens. Les territoires de l'Ouest seront peuplés, comme aux États-Unis, par une immigration massive. Le type d'économie agricole, la division des terres, l'habitat rural de l'Ouest canadien seront une copie du modèle américain. L'« American Way of Life », avec sa puissance conquérante, pénétrera même les milieux plus anciens de l'Est. Du point de vue politique et militaire, la prépondérance américaine dans le monde occidental, après la Première Guerre mondiale, nous liera de façon étroite à la stratégie américaine. Dès les années 1920, on verra des journaux anglo-canadiens, à l'occasion des rivalités entre la Grande-Bretagne et les États-Unis dans le Pacifique, prendre parti en faveur des États-Unis. Il y a quelque dix ans, cependant, une réaction s'est manifestée dans les milieux anglo-canadiens contre l'influence étouffante des Américains sur leur vie politique, économique et culturelle. Il est encore trop tôt pour savoir si elle persistera et donnera des résultats tangibles.

De toute façon, la faiblesse de la prise de conscience d'une véritable identité canadienne chez une large portion de la population anglo-canadienne n'a pas contribué à forger un consensus sur la raison d'être et la signification de l'État canadien. À maintes reprises, elle a provoqué des heurts assez violents entre l'entité anglo-canadienne, qui, en raison de sa prépondérance numérique et de sa puissance économique, a tendance à se confondre avec l'ensemble canadien tout court, et l'entité canadienne-française. C'est là un bilan extrêmement négatif de la fédération canadienne et les membres de la Commission de l'Unité canadienne ont eu tout à fait raison d'y voir la cause majeure de la crise actuelle.

LE RÉGIONALISME

Le facteur de désintégration que représente le nationalisme au Canada a été aggravé par le problème du régionalisme. En effet, un État doit non seulement assumer ses communautés humaines mais aussi intégrer les différentes régions de son territoire. Intégrer les régions ne signifie pas les faire disparaître et tout réduire à une monotone uniformité. Le régionalisme, la vie l'impose. Il est normal que, dans l'évolution d'un État, des différenciations surgissent et contribuent à former des espaces plus ou moins différents. C'est même pour un État un enrichissement culturel, social et économique. Mais lorsque ces diversités se durcissent en oppositions aiguës, elles deviennent alors une gêne considérable pour le fonctionnement de l'État et peuvent même, à la limite, en menacer l'existence. C'est, selon la Commission de l'Unité canadienne, ce qui s'est produit au Canada.

Le régionalisme ou plutôt les régionalismes canadiens répondent à plusieurs facteurs : l'âge et l'origine du peuplement; l'évolution politique et économique des colonies pré-fédérales; les caractéristiques propres à chaque milieu naturel et leur influence sur les économies régionales; enfin, baignant le tout, l'immensité du pays et les difficultés de la circulation qu'elle entraîne.

L'origine et l'âge du peuplement

Hors Terre-Neuve, la phase la plus ancienne du peuplement canadien est la phase française. Les 12 à 15 000 immigrants venus s'établir en Acadie et en Nouvelle-France donnèrent naissance, après 150 ans, à une population de 75 à 80 000 personnes de civilisation française et de foi catholique, profondément enracinées dans leur terre natale. Dès 1713 cependant, le rameau acadien était conquis par les forces britanniques, et un premier peuplement anglophone s'installait en Acadie, amorçant la formation de la Nouvelle-Écosse. L'arrivée des Loyalistes vint le renforcer et donna naissance au Nouveau-Brunswick en 1784, l'Île-du-Prince-Édouard s'étant déjà constituée en colonie dès 1769. Sans parler des Loyalistes qui élirent domicile au Québec, un nombre substantiel se porta vers le haut Saint-Laurent et les Grands Lacs pour former en 1791 le Haut-Canada. À partir de 1815, c'est surtout l'immigration des Îles Britanniques qui va peupler les colonies anglophones, surtout le Haut-Canada, et va envoyer quelques contingents dans le Bas-Canada. Tel se présente le peuplement pré-fédéral du Canada : six colonies, si l'on inclut Terre-Neuve, dont cinq anglophones et une francophone. Nous connaissons déjà l'originalité de la dernière, mais il ne faudrait pas croire que les colonies anglophones forment un bloc homogène.

Le peuplement de l'Est canadien compte déjà une relative ancienneté à l'époque de la Confédération. Il s'est fait en grande partie par petits groupes, à une époque où les Révolutions agricole et industrielle n'avaient pas encore atteint cette région. Il comprend des petites gens qui ont dû lutter contre la forêt et la mer, l'isolement et la solitude. Il s'agit de pêcheurs, d'agriculteurs et de bûcherons qui ont trimé dur pour arracher leur subsistance à l'austère terre canadienne. De plus, les colonies se sont battues farouchement pour obtenir leur autonomie interne de gouvernement. Les populations ont ainsi tissé avec le sol canadien un réseau de liens qui les y enracinent profondément.

Après la Confédération et surtout à partir de 1890, commence une autre étape de peuplement, celle de l'Ouest. C'est un peuplement massif, bien encadré par les agences gouvernementales, qui comprend, outre des Anglo-Canadiens, des immigrants des Îles Britanniques, de l'Europe centrale et scandinave, de gros contingents de l'Europe orientale et un certain nombre d'Américains. Venus à l'époque du chemin de fer, de la poste, de la presse, ces colons ne connaîtront pas l'isolement des établissements français, ni même des premiers établissements britanniques. Arrivés à une époque où l'Europe industrialisée demande de plus en plus de vivres, ils utiliseront les sols fertiles à une production industrielle et spéculative de céréales, mais ne formeront pas des paysanneries rivées à la terre comme dans les vieux pays. Ils n'ont pas connu non plus les longues luttes constitutionnelles que les Canadiens français et anglais ont menées et, de ce fait, n'ont pas le même attachement aux institutions politiques. Il ne faut donc pas s'étonner que le Canada de l'Est et celui de l'Ouest aient été comme une juxtaposition de deux pays, qui avaient des mentalités et des comportements politiques parfois opposés et qui avaient peu en commun, sinon l'appartenance à un même État. Encore aujourd'hui, l'Est et l'Ouest ont souvent des visions très différentes de la réalité canadienne.

Un autre facteur de régionalisation réside dans le fait que, bien avant la Confédération, les colonies de l'Est aient évolué indépendamment les unes des autres. Le Québec s'est, pour sa part, développé pendant 150 ans à l'intérieur de l'espace seigneurial, avant d'entrer malgré lui dans l'espace britannique. Il a donc été fortement marqué par deux systèmes coloniaux, pas tellement différents quant au lien colonial, mais très différents par leur civilisation. Cette évolution y a créé un fort sentiment de rejet de tout pouvoir étranger. Malgré cela, les circonstances l'ont obligé à évoluer, durant un bon quart de siècle, à l'intérieur du Canada-Uni, mais l'on sait avec quel succès ! Les Maritimes, isolées sur la côte atlantique, n'ont de liens politiques qu'avec la métropole à laquelle elles arrachent progressivement leur autonomie interne. Aussi, lorsqu'on amorce les pourparlers sur la fusion des colonies britanniques en un seul État, toutes furent réticentes à l'exception du Haut-Canada.

Sans relations politiques, les colonies de l'Amérique du Nord britannique n'avaient pas non plus de vie économique commune et à peu près aucun rapport de complémentarité, sauf pour les deux Canadas. Cette situation résultait non seulement de l'absence de liaisons politiques mais aussi des qualités propres à chaque milieu naturel et de l'absence presque totale de moyens de communication. Les Maritimes, comme leur nom l'indique, c'est la mer : deux îles, presque trois si l'on inclut la Nouvelle-Écosse, qui se rattache au continent par un étroit pédoncule. Une seule colonie présente une certaine massivité, le Nouveau-Brunswick. La fragmentation de la région et la compénétration de la terre et de la mer renforcent l'appel du large, d'autant plus que les sols, le relief et l'humidité ne favorisent pas tellement l'agriculture, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard. Aussi la pêche, la construction navale et la coupe du bois, sauf pour cette dernière, le commerce maritime sont-ils les activités principales, au point que certaines années les colonies doivent importer une partie de leurs denrées alimentaires des États-Unis. Elles effectuent des échanges avec la Grande-Bretagne, les Antilles et la Nouvelle-Angleterre, qui leur achètent le poisson et le bois et leur vendent des marchandises que transportent leurs navires.

Dans les deux Canadas, la situation est différente. Malgré la diversité et même l'opposition des populations, le milieu naturel et, en particulier, la grande voie d'eau du Saint-Laurent et des Grands Lacs imposent une collaboration économique. Celle-ci est d'autant plus facile que les grands promoteurs de la vie économique au début du 19^e siècle sont les hommes d'affaires anglophones de Montréal. Ainsi, l'empire commercial du Saint-Laurent s'organise-t-il autour de Montréal, point de rassemblement des produits venant du Haut-Canada et même du Midwest américain, et de Québec, sa porte océane. Lorsque le chemin de fer, le Grand Tronc, viendra donner à la région laurentienne un débouché direct et permanent sur l'Atlantique, les impulsions viendront surtout de Montréal, pivot du premier réseau ferroviaire. Mais le Grand Tronc débouche sur l'Atlantique à Portland, Maine, de sorte que, même après l'arrivée des premiers chemins de fer, les Maritimes continueront de rester à l'écart du centre économique du Canada-Uni.

Ainsi la Confédération avait-elle à relever non seulement le défi d'une restructuration politique des colonies britanniques, mais aussi celui d'une réorganisation fondamentale de leur vie économique, surtout pour les Maritimes. On n'a pas à se surprendre des réticences de ces dernières. Mais, comme nous l'avons vu, la nouvelle fédération s'avère le point de départ d'un Canada élargi aux dimensions d'un continent. Ceci nous amène alors à parler du régionalisme depuis la Confédération, à analyser ses caractères actuels et à chercher les raisons qui en ont fait un obstacle au bon fonctionnement de l'État canadien.

Les facteurs sont complexes et tiennent aux conditions géographiques, à l'attitude des divers gouvernements et à la conjoncture nouvelle, où se déploient l'action politique et le développement socio-économique. Le Canada est un immense pays habité par une

population relativement peu nombreuse. En raison des conditions climatiques et pédologiques, sa population demeure fortement concentrée dans un ourlet le long de la frontière américaine et, même à l'intérieur de cet oekoumène méridional, elle reste discontinue. Cette répartition spatiale constitue une faiblesse inhérente au fonctionnement et à l'unité de l'État canadien : elle favorise la pénétration de l'influence américaine, rend les contacts, entre les divers foyers de peuplement, plus difficiles et plus onéreux, manque de cette épaisseur et de cette continuité, qui sont pour ainsi dire la projection matérielle de l'unité du peuple et de l'État. Il se dégage ainsi un premier type de régionalisme, dû aux dimensions du pays et à la fragmentation de son peuplement, qui le divise en quatre : le foyer de l'Atlantique, le foyer laurentien, le foyer de la Prairie et le foyer colombien.

Le deuxième type est le régionalisme politique ou le provincialisme. Il est le résultat du système politique établi en 1867, qui avait pour objectif de protéger les identités régionales en même temps que de promouvoir le progrès de l'ensemble canadien. Un tel système ne peut bien fonctionner qu'avec beaucoup de doigté et de souplesse de façon à rendre possibles les compromis toujours à refaire. Or, au Canada, son fonctionnement s'est caractérisé, d'une part, par l'intransigeance et le manque de transparence du gouvernement central, qui tâchait ainsi de s'insinuer dans la sphère des compétences provinciales, d'autre part, par une certaine rigidité des provinces en réponse aux intrusions du pouvoir central. On n'a pas compris de part et d'autre que la Constitution n'était pas un document immuable et que l'Acte de 1867 n'est pas nécessairement encore valable un siècle plus tard. Par ailleurs, le provincialisme assez ferme que l'on a pratiqué depuis 1867 n'a même pas permis une coopération efficace des provinces faisant face aux mêmes problèmes dans leur région commune. Dans le domaine des plans conjoints, il a rendu presque impossible de poser les problèmes à l'échelle régionale plutôt que provinciale.

Mais le régionalisme le plus aigu est peut-être le régionalisme socio-économique. La dimension du pays, la diversité des milieux naturels et des ressources, le niveau de la population, donc du bassin de main-d'oeuvre et du marché, la diversité de la formation professionnelle ont créé au Canada comme dans tous les pays, mais peut-être à un degré plus fort ici, des types d'économie différents, qui ont engendré des disparités régionales très marquées.

Ce qui nous frappe en regardant la carte du pays, c'est le net contraste entre le Canada laurentien, caractérisé par la concentration démographique, urbaine, industrielle, commerciale et financière, et sa vaste périphérie, beaucoup moins peuplée, où prédominent les activités primaires. La géographie explique cet état de faits. Le Canada s'est d'abord établi suivant l'axe laurentien. N'eût été la présence du Saint-Laurent et des Grands Lacs, l'histoire du pays aurait été tout autre. Cette voie navigable et ses plaines bordières ont assez tôt concentré le plus gros du peuplement, de l'agriculture, du commerce et, plus tard, de l'industrie et de la finance. Cela était inévitable puisque le fleuve, en permettant la navigation océanique jusqu'à Québec, puis Montréal, est devenu la charnière économique du pays. Il s'est ainsi opéré, contrairement aux États-Unis, une dissociation sinon totale, du moins très considérable, entre la charnière physique, représentée par la côte atlantique, et la charnière économique. Les Maritimes ont été alors rejetées en position marginale et réduites à un marché limité et à des ressources peu abondantes; elles n'ont pu dès lors entrer pleinement dans la grande vie industrielle et commerciale moderne et ont vu leur situation économique se détériorer par rapport à celle du noyau laurentien. Elles ont généralement tenu la Confédération et le gouvernement fédéral responsables de cette évolution.

Le cas de l'Ouest, hormis la Colombie-Britannique qui, grâce à ses ressources et à sa position maritime, a pu se constituer en un foyer économique secondaire assez vigoureux, a quelque chose d'analogue, bien que dans un contexte très différent. Au tournant du siècle, la Prairie connaît une expansion phénoménale en raison de la production du blé. Un vent d'optimisme souffle sur la région : on parle de Winnipeg comme d'un nouveau Chicago alors que le blé domine l'économie canadienne. La Première Guerre mondiale apporte une première secousse à cette prospérité régionale, puis la dépression et la sécheresse des années 1930 en provoquent l'effondrement temporaire et mettent en faillite un grand nombre de fermiers. Malgré la diversification de l'agriculture, malgré la mise sur pied de la Commission canadienne du blé, malgré la reprise du commerce international de cette céréale, malgré même l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et de la potasse, les habitants de la Prairie restent inquiets, car leur économie régionale manque de diversité, surtout dans le domaine industriel. Là aussi, comme dans les Maritimes, on croit que les politiques fédérales ont favorisé l'Ontario et le Québec à leurs dépens.

Par rapport à ces régions périphériques, le Canada laurentien fait figure de grand foyer économique. Mais celui-ci ne forme pas un bloc homogène comme on pourrait le croire. L'Ontario a indubitablement connu un plus grand développement que le Québec. Plusieurs facteurs expliquent sa prééminence. Un climat plus clément, un terroir agricole plus étendu et un meilleur accueil aux innovations technologiques lui ont permis de se doter assez tôt d'un peuplement agricole dense et prospère, ce qui a favorisé le développement d'un solide réseau de centres de services. Lors du premier essor industriel du Canada au tournant du siècle, une position géographique plus favorable par rapport aux marchés de l'Est et de l'Ouest, la proximité de la grande zone industrielle américaine, du charbon de la Pennsylvanie et du fer du Lac Supérieur, un marché intérieur plus considérable et plus riche, la présence d'un réseau urbain aux fortes traditions artisanales, tous ces facteurs ont favorisé l'Ontario. Si l'on ajoute à cela la parenté linguistique et culturelle avec les investisseurs britanniques et américains, on ne peut se surprendre de voir cette province devenir une sorte d'extension régionale au Canada du pouvoir économique britannique d'abord, américain ensuite, drainer le gros des investissements industriels et se doter d'une infrastructure d'industrie lourde, notamment l'acier, qui lui permet de répondre, à l'heure actuelle, de la moitié de la production manufacturière canadienne. Le développement de son économie a progressivement entraîné le déplacement de la puissance financière, commerciale et gestionnaire de Montréal à Toronto. Aujourd'hui, le Sud de l'Ontario est non seulement le premier foyer industriel du Canada, mais aussi son principal centre d'affaires.

Il est difficile d'affirmer catégoriquement que les politiques fédérales ont été sciemment élaborées pour favoriser l'Ontario. À notre avis, ce sont des facteurs géographiques et humains qui lui ont permis d'en profiter davantage. Ceci n'exclut pas la possibilité que, l'Ontario étant le cœur économique du Canada, le gouvernement central ait élaboré ses politiques en tenant surtout compte de cette province sans trop se préoccuper d'égaliser les chances pour toutes les autres.

Quoi qu'il en soit, le secteur québécois de l'axe laurentien a progressivement perdu de son importance au bénéfice du secteur ontarien. Nous avons déjà vu qu'au cours du 19^e siècle, Montréal avait affirmé sa prépondérance commerciale et financière au Canada et avait profité du premier essor industriel du pays. À partir des années 1890, le reste du Québec s'industrialise et la province connaît un développement industriel d'ampleur à peu près comparable à celui de l'Ontario. Mais son industrialisation est anarchique. Le Québec, en proie au chômage qui entraîne un véritable exode des Canadiens français vers les États-Unis, attire des industries fondées sur la main-d'oeuvre et les ressources, lesquelles

vont, au fil des ans, le rendre plus vulnérable à la concurrence des pays à bas niveau de salaires et de plus en plus sensible à la bonne santé de l'économie mondiale. Beaucoup de Québécois francophones imputent l'infériorité économique de leur province aux politiques fédérales. Cette interprétation semble en partie fondée, mais nous croyons que tout un ensemble de facteurs historiques, éducatifs et politiques ont aussi joué un rôle. Nous n'avons pas ici l'espace pour les analyser en détail.

CONCLUSION

Avec la Commission de l'Unité canadienne, nous avons reconnu deux facteurs majeurs de la crise actuelle de l'État canadien dans les problèmes de la cohabitation de deux groupes nationaux bien distincts et dans les différentes formes de régionalisme. Au cours des ans, ces deux facteurs se sont durcis au point qu'aujourd'hui, ils représentent non seulement une gêne au fonctionnement harmonieux de la fédération, mais une menace à son existence même. Y a-t-il espoir de parer à ces forces centrifuges ? La Commission répond par l'affirmative. Quant à nous, nous ne pouvons nous permettre d'être aussi optimiste. Nous admettons qu'on pourra en partie résoudre les problèmes du régionalisme canadien en adaptant la Constitution aux besoins d'aujourd'hui et surtout en créant, entre les provinces et le gouvernement central, un climat de coopération. Quant au problème du nationalisme et, en particulier, du désir des Québécois francophones d'accéder à la souveraineté, nous croyons que nous avons affaire là à un mouvement presque irréversible. Ce rêve ne se réalisera probablement pas dans un avenir immédiat, mais la montée des nouvelles générations ne pourra, à notre avis, que le renforcer. Ce vieux rêve des Canadiens français semble d'autant plus facile à réaliser que les Québécois francophones disposent déjà d'un espace politique, où ils constituent la majorité, d'un État partiellement souverain et d'une bureaucratie moderne. Ils possèdent en outre un territoire assez vaste, des ressources assez abondantes et variées et une population assez nombreuse pour constituer le support d'un État souverain viable.

Pourtant, le géographe ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine nostalgie de ce qu'aurait pu être l'expérience fédérale et même de ce qu'elle a été en partie. Depuis plus d'un siècle, un immense pays s'est constitué dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord. Avec une population et des moyens réduits, on y a relevé le défi presque impossible d'édifier une entité politique, économique et sociale allant de l'Atlantique au Pacifique. Le pays est doté de richesses considérables, qui forment un fondement solide à son économie. Ses habitants jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde et d'une liberté de pensée, de parole et de mouvement, qui fait du Canada un des pays les plus respectueux des droits de l'homme. Malgré toutes ces réalisations, le pays est menacé dans son existence même parce qu'on n'a pas su ou voulu résoudre le problème du dualisme ethnique et qu'on a permis à ses régionalismes de se durcir. Ce sont là des problèmes : totalitarisme, instabilité politique, difficultés économiques, calamités, etc., nous nationaux ou régionaux avait fait preuve de tolérance. On rétorquera que nous rêvons en couleurs. Peut-être ! Mais lorsque nous jetons un coup d'oeil sur le monde actuel et ses problèmes : totalitarisme, instabilité politique, difficultés économique, calamités, etc., nous ne pouvons nous empêcher de penser que nous sommes des enfants gâtés, qui n'ont pas pris conscience des avantages dont ils jouissent et qui ont laissé passer l'occasion d'édifier un pays stable et harmonieux. « Quos vult perdere, Jupiter dementat ! »

BIBLIOGRAPHIE

- Action Française (L') (1923) *Notre Avenir politique — Enquête de l'Action Française, 1922*. Montréal, Bibliothèque de l'Action Française, 269 p.
- Action Française (L') (1927) *Les Canadiens français et la Confédération*. Montréal, Bibliothèque de l'Action Française, 144 p.
- ARÈS, Richard (1943-47) *Notre Question Nationale*. Montréal, Éditions de l'Action Nationale, 3 vol., 237, 247, 229 p.
- BURGHARDT, Andrew (1977) Canada and Recession : Some Consequences of Separatism. In Irving, Robert M. (ed.), *Readings in Canadian Geography*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston, pp. 10-16.
- Commission de l'Unité canadienne (1979) *Se Retrouver — Observations et Recommandations*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 160 p.
- Commission de l'Unité canadienne (1979) *Un temps pour parler — Les commentaires du public*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 343 p.
- COOK, Ramsay with SAYWELL, John and RECKER, John (1977) *Canada — A Modern Study*. Toronto/Vancouver, Clarke, Irwin & Co., 330 p.
- CREIGHTON, Donald G. (1979) *Canada's First Century, 1867-1967*. Toronto, Macmillan of Canada, 372 p.
- DELOS, J.T. (1944) *La Nation*. Montréal, Éditions de l'Arbre, 2 vol., 197 et 218 p.
- GROULX, Lionel (1962) *Histoire du Canada français depuis la Découverte*. 4^e édition, Tome II, Montréal, Fides, 442 p.
- GROULX, Lionel (1978) *La Confédération*. Montréal, Éditions internationales Alain Stanké, 264 p.
- JENSEN, Merrill (ed.) (1965) *Regionalism in America*. Madison, Wisconsin. The University of Wisconsin Press, 425 p.
- KASPERSON, Roger E. and MINGHI, Julian (eds.) (1971) *The Structure of Political Geography*. Chicago, Aldine Publishing Company, 527 p.
- MERRILL, Gordon (1967) Regionalism and Nationalism. In Warkentin, John (ed.), *Canada. A Geographical Interpretation*, Toronto, Methuen, chap. 17, pp. 556-568.
- RICHARD, J. Howard (1965) Provincialism, Regionalism and Federalism in Joint Resource Development Programmes. *Le Géographe Canadien*, Vol. IX, No 4, pp. 205-215.
- SIEGFRIED, André (1951) *Le Canada. Puissance internationale*. Paris, Librairie Armand Colin, 272 p.
- WATSON, J. Wreford (1967) Canadian Regionalism in Life and Letters. In Gentilcore, R. Louis (ed.), *Canada's Changing Geography*, Scarborough, Ont., Prentice-Hall, chap. 15, pp. 213-224.
- WHEBELL, C.F.J. (1971) Core Areas in Intrastate Political Organization. In Gentilcore, R. Louis (ed.) *Geographical Approaches to Canadian Problems*, Scarborough, Ont., Prentice-Hall, chap. 15, pp. 208-219.